

Et rebondir...



sans GSC



avec GSC

Entrepreneurs\*, face à une perte de situation...  
Comment rebondir ?

GSC, créée en 1979 à l'initiative des instances patronales vous propose une protection essentielle en cas de chômage :

- ☛ jusqu'à 70% du revenu ou du bénéfice imposable pendant 12, 18 ou 24 mois,
- ☛ une aide à la création ou à la reprise d'une entreprise.

\*Chefs d'entreprise en nom personnel, Artisans, Dirigeants mandataires sociaux.



GARANTIE SOCIALE  
DES CHEFS ET DIRIGEANTS  
D'ENTREPRISE



42 avenue de la Grande Armée - 75017 Paris  
Tél. : 01 45 72 63 10 - Fax : 01 45 74 25 38

Calculez vos cotisations et prestations sur : [www.gsc.asso.fr](http://www.gsc.asso.fr)

Vivre l'aventure d'entreprendre en toute sérénité.